

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DFPE 159 -DAC-DDCT Subvention (196.600 euros) et convention avec l'association "L.I.R.E. à Paris – Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion".

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association L.I.R.E à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « L.I.R.E à Paris » (19e)

Article 2 : Une subvention globale d'un montant de 196.600 € est attribuée à l'association « L.I.R.E à Paris » (16396 / 2019_03614 - 2019_03613 - 2019_02169 - 2019_05060 - 2019_05061) pour ses activités au sein des centres de PMI, des RAM, des bibliothèques, selon la répartition suivante :

- 171.600 € (DFPE / Pôle Partenariats PMI)
- 15.000 € (DAC)

- 10.000 € (DDCT)

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées de la manière suivante :

- Sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance : chapitre fonctionnel 934, rubriques réglementaires 41 et 42, rubriques élémentaires 411 et 422 du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.
- Sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles : chapitre fonctionnel 933, rubrique réglementaire 313, rubrique élémentaire 313 du budget de fonctionnement des bibliothèques de la Ville de Paris de 2019.
- Sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyennes et des territoires : chapitre 935, nature 65748 destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO